



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA25\_01\_0003**

**OBJET :**

**Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement  
lotissement Monicart LEZAT SUR LEZE**

**L'an deux mille vingt cinq, le neuf janvier**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Madame la Présidente expose que le permis d'aménager n°PA00916720A0002M01 autorise l'aménagement d'un lotissement de 15 lots à usage d'habitation appelé lotissement Monicart, situé 8 chemin Ferrus Monicart 09210 LEZAT SUR LEZE, par M. Jean-Baptiste PENENT D'IZARN.

Vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 19 mai 2022,

Vu le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement établi par le SMDEA le 19 mai 2022,

Vu la demande de rétrocession des réseaux faite par l'aménageur,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de LEZAT SUR LEZE en date du 03 juin 2024 autorisant la reprise de la voie du lotissement dans la voirie communale,

Il est ainsi nécessaire :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable et les branchements associés,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 4 regards et de 15 branchements en PVC CR8 de diamètre 160 mm.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,  
l'intégration dans le patrimoine du SMDEA du réseau d'eau potable et des branchements associés, ainsi que le réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement Monicart, situé 8 chemin Ferrus Monicart 09210 LEZAT SUR LEZE,
- **AUTORISE**,  
Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.